



XVI^{èmes} Assises de la
FIDEF

Sous le Haut-patronage de l'OIF
Organisation Internationale
de la Francophonie



FIDEF

Fédération Internationale
Des Experts comptables et commissaires
aux comptes Francophones
19 rue Cognacq-Jay – 75007 Paris – France
Organisation accréditée par l'IFAC et l'OIF
www.fidef.org



ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
ET FINANCIERS
DE MADAGASCAR

Immeuble Santa IV (3^{ème} étage) – Antanimena
BP 8737 Antananarivo – Madagascar
Membre de l'IFAC et de la PAFA
www.oecfm.org

Événement associé
au Sommet de la Francophonie



LE MODÈLE CANADIEN

Présenté par

Alain Dugal, FCPA, FCA, membre du Conseil d'administration et
Hélène Racine, FCPA, FCA, vice-présidente, Accès à la profession



Plénière n° 2 : Autres modèles professionnels

Quelle profession comptable pour servir nos économies : une vision pour demain

LE MODÈLE CANADIEN CONTEXTE ET GOUVERNANCE

- Au Canada, le système professionnel est sous juridiction provinciale
- Unification de la profession (CA, CGA, CMA) au Québec en 2012
- Unification de la profession dans le reste du Canada : 40 entités différentes fusionnées entre 2014 et 2016
- Les lois sur les comptables professionnels agréés dans les provinces et territoires prévoient l'exclusivité du titre et réservent l'exercice de la comptabilité publique (audit, examen et compilation)
- Mission principale des ordres provinciaux: Protection du public

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ORDRES ET INSTITUTS PROVINCIAUX



Contrôler la compétence et l'intégrité de ses membres et des candidats



Réglementer et surveiller l'exercice de la profession



Gérer le processus disciplinaire



Favoriser le développement de la profession



Contrôler l'exercice illégal de la profession et l'usurpation du titre



Favoriser l'indemnisation en cas de fautes professionnelles et appropriation de fonds



MISSION ET RESPONSABILITÉS DE CPA CANADA

UN MODÈLE DE FÉDÉRATION

Accroître l'influence, la pertinence et la valeur
de la profession canadienne de CPA :

**En agissant
dans l'intérêt
public**

**En soutenant
ses membres**

**En contribuant
au développement
économique
et sociétal**

CPA Canada n'est pas un organisme de régulation de la profession
mais plutôt une entité servant à la mise en commun de ressources en appuis aux CPA



MISSION ET RESPONSABILITÉS DE CPA CANADA (SUITE)

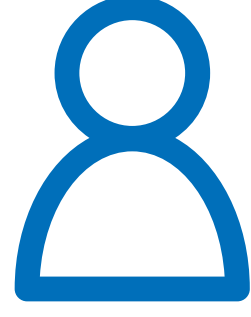
- ✓ Mène des recherches sur des sujets d'actualité dans le domaine des affaires
- ✓ Établit des normes d'information financière et d'audit pour les secteurs privé, public et les organismes sans but lucratif
- ✓ Publie des recommandations sur le contrôle et la gouvernance
- ✓ Élabore le programme de formation professionnelle
- ✓ Promeut l'excellence et la valeur des CPA canadiens
- ✓ Prend position sur de grands dossiers
- ✓ Élabore des programmes de formation continue
- ✓ Un des membres fondateurs de l'IFAC et de GAA

LES MEMBRES CPA AU QUÉBEC

38 500 membres



54%



46%



47 ans
Âge moyen

27% CPA auditeur

73% CPA

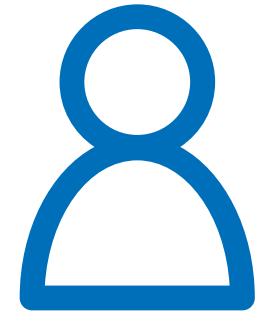


LES MEMBRES CPA AU CANADA

205 500 membres



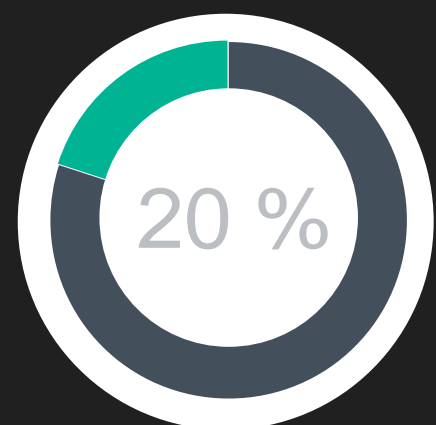
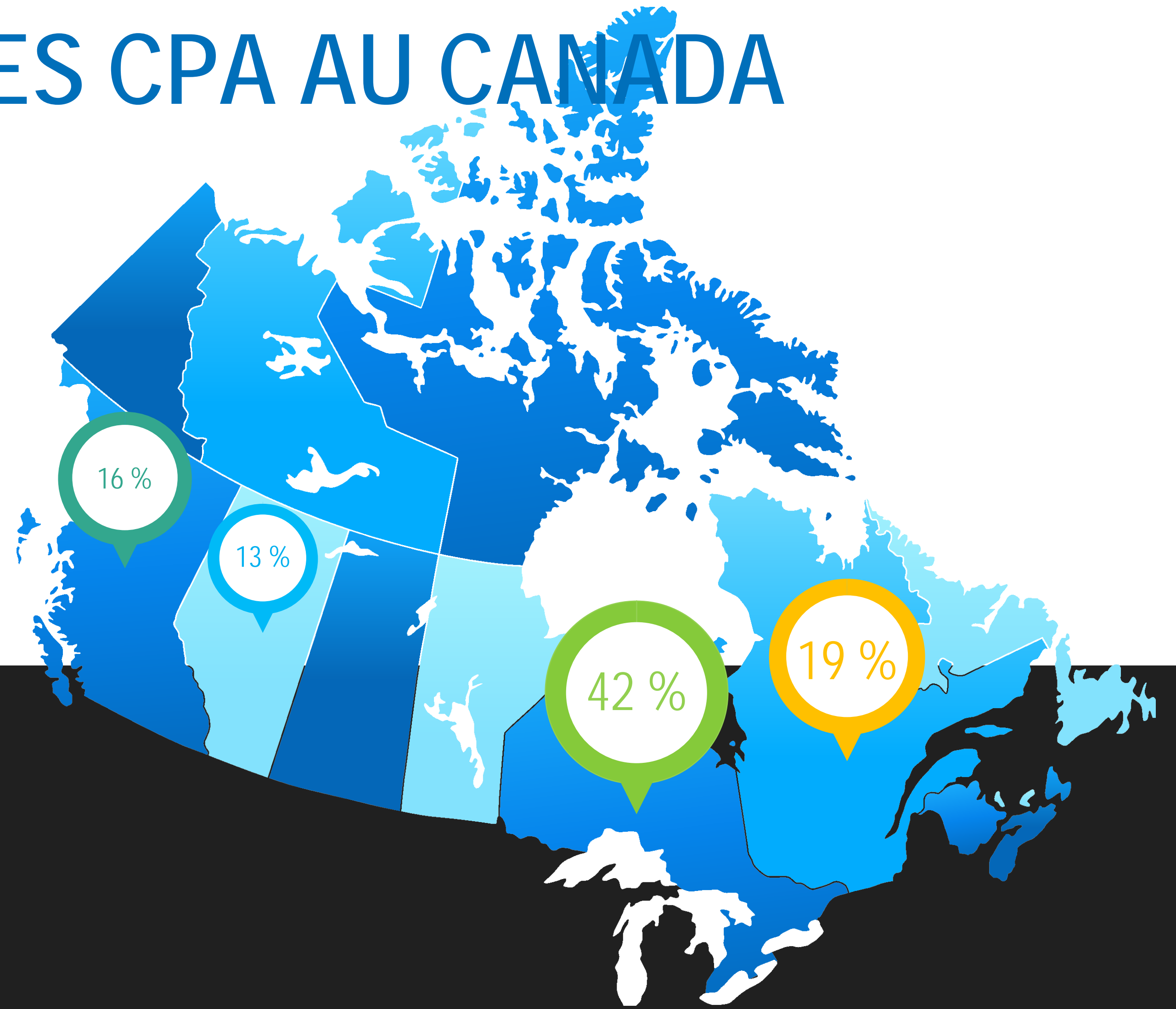
57%



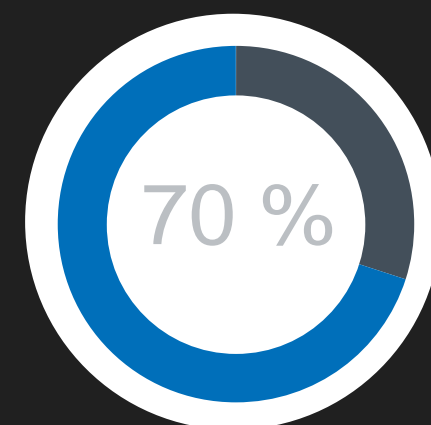
43%



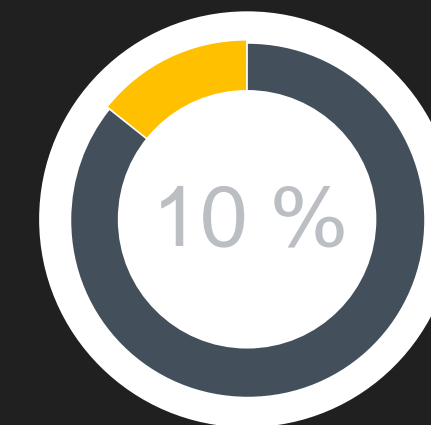
49 ans
Âge moyen



 Cabinets



 Entreprises



 Secteur public

LES CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION AU QUÉBEC



STAGE



Cabinets
74 %



Entreprises
20 %



Secteur public
6 %

3 800
Candidats

FR : 81 %
EN : 19 %

Âge
moyen

27 ans

49 %

51 %



LE PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE CPA



LES COMPÉTENCES TECHNIQUES CPA

- > Information financière
- > Stratégie et gouvernance
- > Comptabilité de gestion
(ou de management)
- > Audit et certification
- > Finance
- > Fiscalité

Grille de compétences des CPA par domaine de compétences

Compétence	Préalables	Modules communs			Modules optionnels				Modules de synthèse	
		C1	C2	Modules communs	01 GP	02 FIN	03 CERT	04 FISC	S1	S2
6.2 Fiscalité des particuliers										
6.2.1 Évaluer les questions fiscales générales qui se posent à un particulier	B							A	>	>
6.2.1 Déterminer les Impôts à payer par un particulier dans des situations courantes	B			B				A	>	>
6.2.2 Déterminer les Impôts à payer par un particulier dans des situations non courantes	—			—				B	>	>
6.2.3 Donner des conseils sur des opportunités particulières de planification fiscale pour les particuliers	C	C		C				A	>	>
6.2.4 Analyser les opportunités de planification successorale pour les particuliers	—	C		C				B	>	>
6.2.5 Analyser les conséquences fiscales pour les non-résidents	—	C		C				B	>	>
6.3 Avis de cotisation et appels										
6.3.1 Donner des conseils aux contribuables en ce qui a trait aux avis de cotisation, aux avis d'opposition et aux appels	C	C		C				B	>	>

— : Indique qu'aucun préalable n'est requis.

> COMPÉTENCES HABILITANTES	
I. Comportement professionnel et éthique	
II. Résolution de problèmes et prise de décisions	
III. Communication	
IV. Autonomie	
V. Travail d'équipe et leadership	

> Indique que les habiletés et les comportements professionnels sont couverts et acquis progressivement.

LES OBLIGATIONS DES MEMBRES

- ✓ Code de déontologie (principes canadiens et internationaux)
- ✓ Formation continue obligatoire de 120 heures par période de trois ans
- ✓ Inspection professionnelle (Ordre et CCRC)
- ✓ Assurance responsabilité professionnelle obligatoire au Québec



XVI^{èmes} Assises de la
FIDEF



CPA

ORDRE DES COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS
DU QUÉBEC



ÉCHANGES